

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 80 (2018)

**Artikel:** Pèlerinage pour les enfants mort-nés  
**Autor:** Utz Tremp, Kathrin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825658>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PÈLERINAGE POUR LES ENFANTS MORT-NÉS

KATHRIN UTZ TREMP

Ancienne collaboratrice scientifique aux Archives de l'État de Fribourg et Privat Docent à l'Université de Lausanne

Les sanctuaires à répit sont des sanctuaires où l'on apportait des enfants mort-nés pour les «ressusciter» un court instant, afin de pouvoir les baptiser, car on pensait que les enfants morts sans baptême ne pouvaient pas accéder au ciel. Il ne s'agit pas d'un phénomène strictement du Moyen Âge, mais plutôt des Temps modernes, bien qu'il soit né à la fin de la période médiévale, et qui dure, parfois, même au-delà de la Révolution française<sup>1</sup>.

## LES SANCTUAIRES À RÉPIT EN GÉNÉRAL

L'ouvrage de base concernant les sanctuaires à répit est celui de Jacques Gélis, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*<sup>2</sup>. Gélis ne procède malheureusement pas de manière chronologique et ne nous parle pas d'abord du Moyen Âge, puis des Temps modernes, mais procède de manière typologique: de la naissance d'un enfant mort-né (chap. 1) jusqu'à son enterrement (chap. 11). Cela s'explique par le fait que le voyage pénible des parents avec un enfant mort-né dans toutes ses étapes n'est attesté pour aucun des sanctuaires à répit en entier. Gélis construit donc le type idéal d'un sanctuaire à répit.

La notion de «sanctuaire à répit» n'est pas une notion historique: elle provient de Pierre Saintyves (précurseur des études folkloriques en France), qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, fut le premier à aborder ce sujet de manière scientifique<sup>3</sup>. Contrairement à aujourd'hui, on s'arrangeait avec la mort physique d'un enfant, mais non pas avec sa mort spirituelle, c'est-à-dire avec la mort sans baptême, et c'est pour cela qu'on cherchait une issue, ou un répit. Il y avait des sanctuaires à répit en Bourgogne, Provence, Flandres jusqu'aux Grisons et au Tyrol, mais non pas au sud-ouest de la France ni en Bretagne<sup>4</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, ils étaient répandus dans les

viles et se «ruralisaient» avec la Réforme catholique. Pendant longtemps, la Curie romaine a adopté une attitude ambivalente vis-à-vis des sanctuaires à répit, et l'attitude des prélats, du haut clergé, se distinguait de celle du bas clergé, qui était plus compréhensif envers les préoccupations des petites gens. Les ordres religieux se servaient des sanctuaires ou miracles à répit pour regagner les esprits lors de la Réforme catholique et il n'était pas rare que ces sanctuaires se trouvassent à la frontière des régions réformées et fussent dédiés à la Vierge.

Les sanctuaires à répit commencent, pour ainsi dire, avec les Pères de l'Église ou plus précisément avec Augustin (354-430), qui est persuadé que les enfants morts sans baptême vont en enfer. Au Moyen Âge central, on ne supporte plus cette perspective, et c'est pour cela que les théologiens du XIII<sup>e</sup> siècle inventent les limbes des enfants, en analogie avec les limbes des pères (pour les personnalités de l'Ancien Testament et même de l'Antiquité qui n'avaient pas eu la chance de pouvoir devenir chrétiens). Contrairement au purgatoire qui est inventé pratiquement au même moment<sup>5</sup>, les limbes des enfants ne sont pas un lieu de passage, ils n'ont pas d'issue vers le ciel. Les sanctuaires à répit constituent en quelque sorte la preuve que les limbes des enfants n'ont jamais vraiment été acceptés par les parents. À la place de croire aux limbes des enfants, les parents d'un enfant mort-né se rendent, avec le petit corps sans vie, au sanctuaire à répit le plus proche. Là, ils sont reçus par des femmes rassemblées autour d'une sage-femme, ou par un ermite, ou par des religieux. S'il s'agit d'un sanctuaire à répit connu, la réception est bien organisée, et elle a son prix. Les miracles sont mis par écrit, d'abord peut-être dans des registres paroissiaux et plus tard aussi dans des registres destinés uniquement à ce but, les «Livres des mort-nés».

Dans la deuxième partie de son livre (chap. IV et V), Jacques Gélis s'occupe des signes de vie que les enfants mort-nés doivent donner dans un sanctuaire à répit pour qu'on puisse les baptiser d'urgence, et avec les reliques et les saints auxquels on attribue le miracle du répit. Les petits corps sans vie sont chauffés, à l'aide de bougies ou de charbons. Les signes de vie sont perçus à l'aide d'une plume légère qu'on met sur la bouche de l'enfant, et qui commence à bouger au moment où le souffle -et la vie- revient. À ce moment-là, le corps est baptisé, mais, par prudence, seulement sous condition: «Si tu es vivant...». Le baptême peut même être administré par une femme, mais l'Église insiste de plus en plus sur le fait que ce soit un homme ou un prêtre. Si le miracle réussit, on peut donner, par gratitude, le poids de l'enfant en blé ou en cire -ou même en or, dans le cas d'un enfant princier.

L'exposition de l'enfant mort-né a lieu devant une statue ou une image d'une sainte ou d'un saint connu pour des miracles déjà accomplis, mais le plus fréquemment devant la statue d'une Vierge. Après le concile de Trente, ce sont de préférence des statues de Vierge sauvées miraculeusement de régions devenues réformées<sup>6</sup>. Mais il y a aussi d'autres saints spécialisés

dans ce domaine, comme par exemple Pierre de Luxembourg (†1387) à Avignon, ou saint Guillaume de Neuchâtel; des saints locaux, restreints à un petit champ d'action. Le sanctuaire le plus connu de l'Époque moderne est le couvent d'Ursperg en Allemagne du sud, dédié à la Sainte Croix.

La contestation des miracles et des sanctuaires à répit commence assez tôt, déjà au XV<sup>e</sup> siècle par les évêques, et de nouveau lors de la Réforme catholique. C'est seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle que le pape Benoît XIV (1740-1758) procède contre Ursperg où, d'après les dires, on apporte plus de 24'000 enfants mort-nés entre 1696 et 1720. Par contre, les miracles de répit ne sont pas encore contestés dans les régions situées aux frontières avec les réformés, soit en Valais, aux Grisons et en Wallonie. C'est d'ailleurs le pape Benoît XVI (2005-2013), précédemment cardinal Ratzinger, qui a aboli les limbes des enfants, en déclarant que ceux-ci n'avaient jamais été plus qu'une hypothèse théologique. C'étaient surtout les réformateurs qui pensaient que les enfants mort-nés pouvaient parvenir au salut, c'est-à-dire au ciel, sans baptême et sans sacrements. Pour Pierre Viret (1509/10-1571), le réformateur du Pays de Vaud, le répit était un symbole pour tout ce qui allait mal dans l'Église catholique: l'adoration des images, le déclin des sacrements par des pratiques superstitieuses et l'interprétation erronée des signes de vie des enfants mort-nés apportés aux sanctuaires à répit. Il ne trouve pas nécessaire de savoir où vont les enfants morts sans baptême, et il met en doute aussi bien le purgatoire que les limbes des enfants.

Après le répit -et le baptême- les enfants sont enterrés tout de suite autour du sanctuaire à répit, et non plus repris à la maison. De cette manière, on a trouvé, lors des fouilles menées à Oberbüren (près de la petite ville de Büren, canton de Berne), dans les années 1990, pas moins de 490 tombes avec les restes de 550 individus, dont 250 enfants. On y enterrait deux, trois ou quatre enfants en même temps, sans cercueil, dans plusieurs couches, les têtes vers l'ouest, le regard vers l'est, aussi bien des enfants complets que des accouchements prématurés, des naissances avant le terme. Comme nous le verrons, Oberbüren est un des rares sanctuaires à répit du bas Moyen Âge -si ce n'est le seul- où on n'a pas seulement beaucoup de sources écrites, mais également les résultats de fouilles<sup>7</sup>.

Parce que l'Église ne s'oppose plus, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'enterrement des enfants mort-nés et non baptisés dans la terre bénite des cimetières, les pratiques du répit disparaissent avec la Première Guerre mondiale (1914-1918). Il ne nous appartient pas de nous sentir supérieurs aux soucis et aux peurs des parents des temps révolus, car ceux-ci ressemblent beaucoup aux nôtres. À l'époque, les pratiques du répit servaient comme travail de deuil, qui est, encore aujourd'hui, difficile pour une mère si elle ne peut pas voir et prendre son enfant mort-né dans ses bras, ou si elle ne peut lui donner un prénom et le faire inscrire

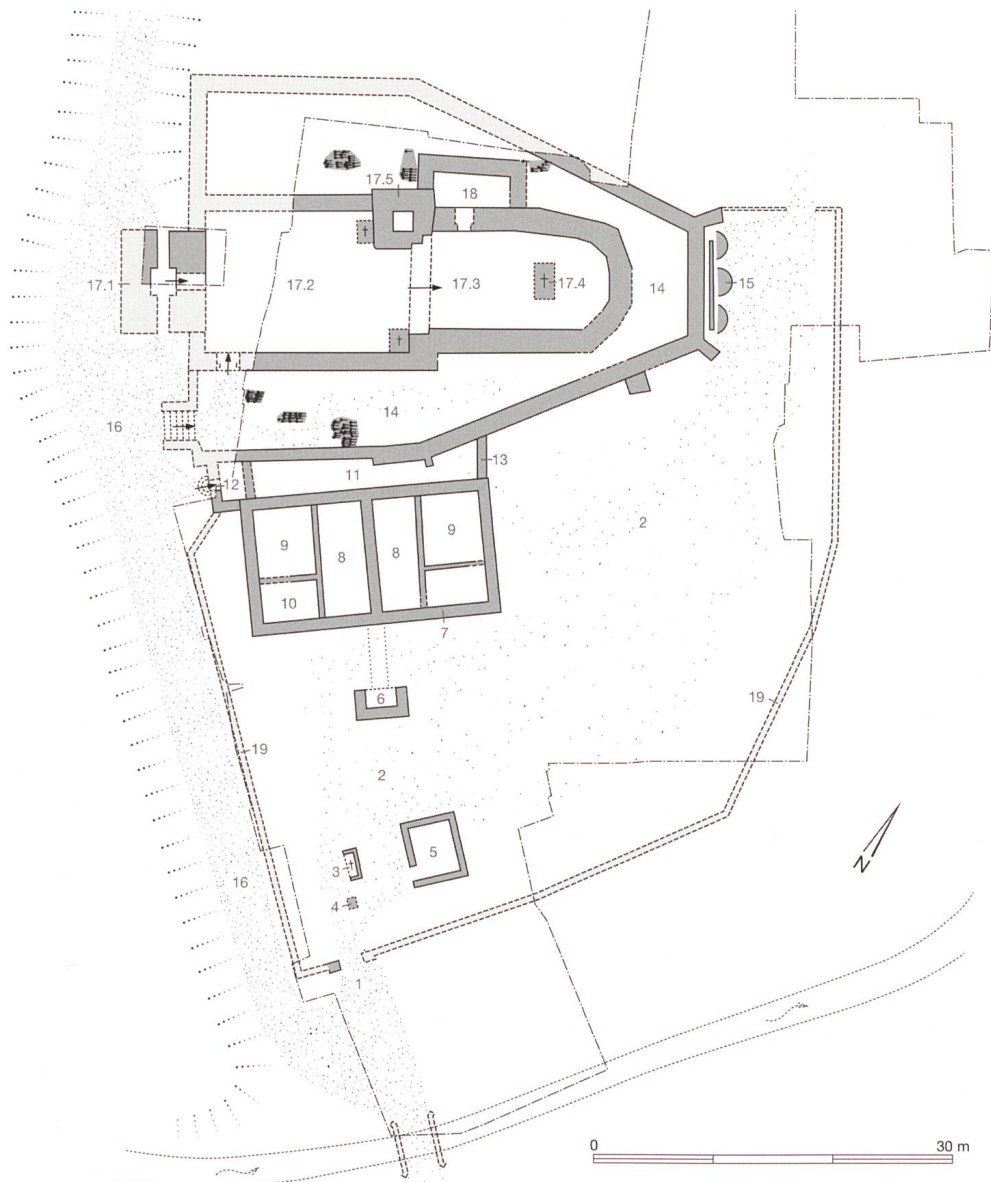
dans le registre de l'état civil. En France, les enfants mort-nés peuvent avoir, depuis 2002, un prénom et peuvent être inscrits dans le livret de famille. L'enfant n'est plus soustrait aux parents, et ceux-ci peuvent aussi le faire enterrer par l'Église; on ne le met plus avec les «déchets médicaux»...

#### LES SANCTUAIRES À RÉPIT DANS LE DIOCÈSE DE LAUSANNE ET À FRIBOURG AU MOYEN ÂGE

Comme nous venons de le voir, les sanctuaires à répit français se situent pratiquement tous à l'est d'une ligne allant de la Seine jusqu'au Languedoc, avec une grande densité en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté et surtout en Bourgogne, avec moins de densité en Champagne, en Bourbonnais, en Auvergne et en Provence. La (future) Suisse romande fait partie de cette «ceinture», et il n'est donc pas surprenant qu'il y ait déjà eu des sanctuaires à répit au Moyen Âge. On peut y ajouter Oberbüren, même si cette chapelle ne fait pas partie des diocèses romands (Lausanne, Genève, Sion) -elle relève du diocèse de Constance-, elle est tout de même très proche de la frontière avec le diocèse de Lausanne<sup>8</sup>. Pour cet article, il nous faut nous concentrer sur les sanctuaires à répit situés dans le diocèse de Lausanne, et laisser de côté ceux des diocèses de Genève et de Sion.

Cela fait depuis longtemps que l'on soupçonne le siège épiscopal de Lausanne d'être un sanctuaire à répit, ce qui n'a jamais vraiment été confirmé ni infirmé. Le soupçon vient probablement de quelques miracles de résurrection effectués par la Vierge de Lausanne en 1236 (Cartulaire de Lausanne), mais il s'agit de vraies résurrections et non pas de répits<sup>9</sup>. Les attestations suivantes ne datent que du temps de la Réforme et du regard des réformateurs, ce qui ne les rend pas nécessairement très crédibles. En 1544, Pierre Viret énumère, dans ses *Disputations chrestiennes en manière de deviz*, les sanctuaires à répit des vierges de Lausanne, Genève et Oberbüren. Onze ans plus tard, Antoine Froment (1509-1581), réformateur de Genève (avant Calvin), énumère les mêmes trois lieux dans ses mémoires privés, intitulés *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*. En 1523, l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon (1517-1561), ne parle, dans les statuts synodaux du diocèse de Lausanne, que des vierges de Tours (FR) et d'Oberbüren (BE), mais pas de sa propre cathédrale, peut-être parce qu'il voulait la passer sous silence -ou parce qu'il n'y avait pas de sanctuaire à répit. Ce qui est intéressant, c'est que dans les trois cas, Oberbüren est bien nommé avec les sanctuaires à répit de la Suisse romande, comme s'il appartenait au diocèse de Lausanne.

Fig. 1 (à droite) Oberbüren, Grundriss der Befunde des 15. Jahrhunderts, Massstab 1:500. Photo tirée de GUTSCHER, ULRICH-BOCHSLER, UTZ TREMP, «'Hier findt man gesundtheit des libes und der sele' - Die Wallfahrt im 15. Jahrhundert» (voir n. 7), p. 383, fig. 276.



Oberbüren, Grundriss der Befunde des 15. Jahrhunderts, Masstab 1:500.

- |   |   |
|---|---|
| 1 Toranlage   | 13 Trennmauer   |
| 2 Wallfahrtshof mit Umfriedung (19)                 | 14 Wallfahrtsterrasse als künstlich erhöhter Platz um die Kirche                              |
| 3 Feldaltar   | 15 Brunnenanlage  |
| 4 Opferstock (evtl. Weihwasserbehälter) auf Pfeiler | 16 Kirchweg   |
| 5 Haus (Empfang/Devotionalien)                      | 17 Kirche mit 17.1 Eingangsturm, 17.2 Kirchenschiff, 17.3 Chor, 17.4 Altar, 17.5 älterer Turm |
| 6 Wallfahrtskanzel verbunden über Steg mit          | 18 Nebenraum (Sakristei, Ort für die Aufwärmung der Totgeborenen)                             |
| 7 Kaplanenhaus                                      | 19 Umfriedung (südseitig als Mauer, ostseitig vielleicht hölzern?)                            |
| 8 korridorartiger Vorraum                           | ≠ Bestattungsareale von Totgeburten   |
| 9 und 10 Kammern                                    |   |
| 11 Freiraum zwischen Terrasse und Kaplanenhaus      |   |
| 12 Beinhaus oder Ossuar                             |   |

Un autre sanctuaire à répit se trouvait probablement à Neuchâtel, patronné par saint Guillaume, patron de Neuchâtel, chancelier des comtes de Neuchâtel à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. On lui attribue des miracles -et aussi des répits- déjà pendant sa vie et surtout après sa mort. Même s'il n'a jamais été canonisé, il est vénéré comme patron de Neuchâtel jusqu'à la Réforme<sup>10</sup>. À partir de 1471, ses miracles sont proclamés en chaire et fixés par des notaires, même si son culte ne dépasse jamais un cadre local (ou régional). Mais c'est seulement dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle que saint Guillaume se spécialise dans les répits, peut-être pas indépendamment de ce qui se passe en même temps à Oberbüren, ou vice versa.

Un peu avant saint Guillaume de Neuchâtel et Notre-Dame d'Oberbüren, il y avait peut-être aussi, dans la ville de Fribourg même, une vierge spécialisée dans les répits: Notre-Dame de Bulle. Elle est attestée comme telle dans un procès de sorcellerie qui se trouve dans le fameux registre Ac 29 des Archives cantonales vaudoises, le procès de Jordane de Baulmes qui a été édité, en 1996, par Eva Maier<sup>11</sup>. Il n'est pas possible de raconter ici la longue histoire de Jordane de Baulmes, originaires des Chaux (paroisse de Corsier au-dessus de Vevey), interrogée en 1477 devant le tribunal de l'official de Lausanne où elle confesse avoir abandonné, vingt ans auparavant, un enfant mort-né au chemin «près de la fontaine des Étuves» à Fribourg, donc à l'actuelle Rue de la Grand Fontaine, déjà mal famée à l'époque. L'enfant aurait été retrouvé par des femmes et porté devant une statue de la Vierge, qui lui aurait conféré un répit pour être baptisé. Il n'est jamais très clair si cet enfant est né mort ou s'il a été tué par sa mère, qui ne se considère pas comme une sorcière, mais bien comme une grande pécheresse. Pour les juges, elle est pourtant une sorcière qui aurait tué et donné son enfant au diable.

Cette histoire reste difficile à interpréter; par contre, nous avons réussi à identifier Notre-Dame de Bulle qui faisait partie de l'autel de la Vierge située dans l'église paroissiale de St-Nicolas et fondé en 1355 par un certain Guillaume de Bulle, membre de la famille des chevaliers de Bulle et vassaux de l'évêque de Lausanne, qui leur avait confié, en 1156, la majorité héréditaire de la ville épiscopale de Bulle. On a récemment découvert, derrière le retable baroque de Notre-Dame de la Nativité, situé au chevet du collatéral nord de l'actuelle cathédrale de Fribourg, une peinture murale épargnée et cachée depuis des siècles, montrant Guillaume de Bulle priant la Vierge et plusieurs saints, soit le sein d'Abraham, saint Michel archange et saint Christophe, c'est-à-dire tous des saints qui accompagnent le défunt dans son trépas jusque dans l'au-delà. Tout le décor, qui est d'une grande qualité, se développe autour d'une figure centrale, certainement une statue de la Vierge, dont le vocable actuel «de la Nativité» ne remonte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>; on ne peut donc pas exclure qu'il s'agissait bien de Notre-Dame de Bulle mentionnée dans le procès de sorcellerie de 1477. Ce qui étaye encore davantage cette hypothèse -c'est-à-dire que la chapelle de Notre-Dame de Bulle aurait servi, un certain temps à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de sanctuaire à répit-, est le fait qu'on

ait tout récemment (début 2018), retrouvé à la place dédiée (en 2012) à Sainte-Catherine d'Alexandrie, deuxième patronne de la ville de Fribourg, un ancien cimetière contenant, de surcroît, un espace réservé aux enfants, avec une «soixantaine de squelettes, dont certains sont entiers, la majorité» provenant «d'enfants et de nouveau-nés»<sup>13</sup>. C'est une découverte absolument inattendue, mais pas inexplicable...

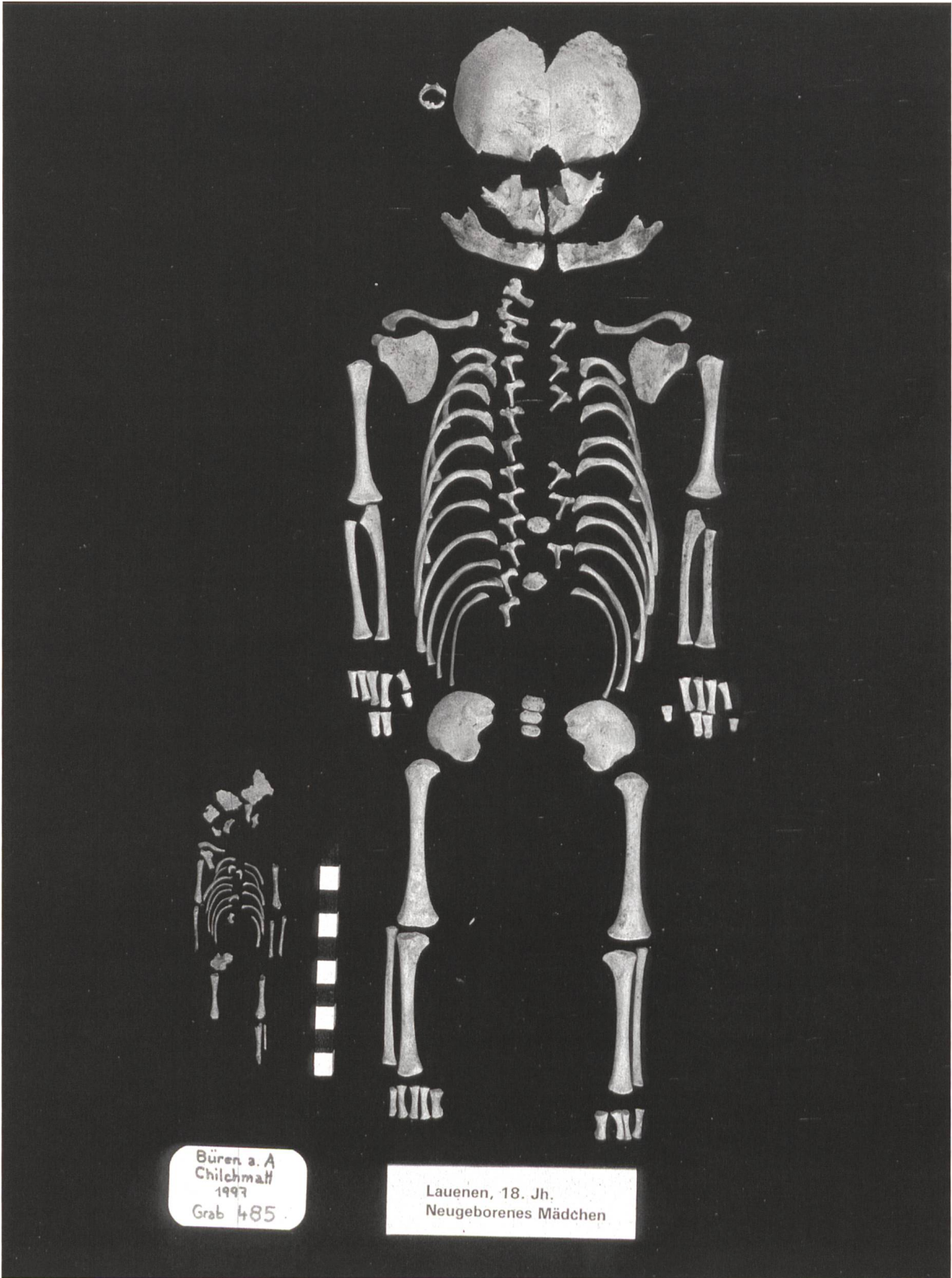
Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Notre-Dame de Bulle est assez souvent mentionnée, mais pas comme effectuant des répits -peut-être parce qu'il y avait déjà, à ce moment-là, deux autres sanctuaires à répit dans le territoire fribourgeois, mais à la campagne, «ruralisés», soit à Dürrenberg (paroisse de Cormondes) et à Notre-Dame de Tours (paroisse de Montagny). La chapelle de Dürrenbühl semble avoir été construite après la bataille de Laupen (1339), et la paroisse de Fribourg y faisait des processions régulières le jour de Saint-Georges (23 avril). Lors des fouilles archéologiques menées en 1982-1985, on a trouvé, dans la nef, 117 squelettes de bébés qui n'ont malheureusement pas été examinés de plus près. On connaît aussi la statue de la vierge de Dürrenbühl, qui pourrait être une copie de celle de Lausanne<sup>14</sup>.

Un autre sanctuaire à répit fribourgeois se trouvait à Notre-Dame de Tours, nommé -et défendu!- en 1523 dans les statuts synodaux de l'évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon. Malgré la défense, le pèlerinage est continué jusque dans les temps modernes et même stimulé par le fait qu'après la Réforme, Tours forme une enclave minuscule dans la commune vaudoise (et réformée) de Corcelles. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, car en 1509, la (future) enclave de Tours a été cédée par la ville de Payerne à celle de Fribourg, qui voulait probablement inclure le sanctuaire dans son territoire<sup>15</sup>.

#### LE SANCTUAIRE À RÉPIT D'OVERBÜREN (BE)

La chapelle d'Overbüren est mentionnée déjà en 1185 comme possession du couvent bénédictin de Saint-Jean-de-Cerlier. Alors que le couvent de Saint-Jean faisait partie du diocèse de Lausanne, la chapelle d'Overbüren appartenait à celui de Constance. La chapelle d'Overbüren se situe au-dessus de la ville de Büren, qui fut fondée seulement en 1260 et qui disposait, en 1331 au plus tard, de sa propre chapelle, filiale de l'église paroissiale d'Oberwil. En 1302 et en 1434, la chapelle d'Overbüren est desservie par un moine de Saint-Jean-de-Cerlier. Dès 1470, il y a des constructions à Overbüren, ce qui pourrait signifier qu'il y avait peut-être eu un miracle et un commencement de pèlerinage. C'est la ville de Büren qui fait construire à Overbüren, et c'est la ville de Berne qui concède un «Bettelbrief», c'est-à-dire une permission de mendier un peu partout dans son territoire pour couvrir les frais de la construction. Sept ans plus tard, le tronc de la chapelle d'Overbüren est pillé, ce qui signifie qu'il y avait sans doute un butin suffisamment important pour être pillé. En tous les cas, le procureur de la chapelle





Büren a. A.  
Chilchmatt  
1997  
Grab 485

Lauenen, 18. Jh.  
Neugeborenes Mädchen

d'Oberbüren, un notable de Büren, achète, fin 1481, des terres pour la chapelle, et y investit donc de l'argent. Depuis 1480, il y a annuellement des processions officielles bernoises qui vont à Oberbüren, comme celles de Fribourg à Dürrenbühl.

En 1482, la ville de Berne fait fabriquer un document selon lequel l'abbé de Saint-Jean-de-Cerlier lui aurait donné le droit de patronat sur la chapelle d'Oberbüren, ce qui n'était pas du tout le cas! C'est seulement en 1495 et contre une somme de 1000 livres que l'abbaye de Saint-Jean-de-Cerlier renonce au droit de patronat de la chapelle d'Oberbüren. Mais la ville de Berne se comporte, dès 1482, comme si la chapelle lui appartenait, et elle y place un procureur bernois, en principe l'avoyer de Berne lui-même! Les procureurs de la chapelle tiennent des comptes, qui ont malheureusement disparu, mais dont il existe des extraits. En 1484, les revenus de la chapelle sont de 534 livres, en 1492 de 1432 livres et en 1504 de 2344 livres; cet argent est de nouveau investi dans des terres. On n'apprend jamais très clairement ce qui se passe à Oberbüren: il y a un certain tabou, mais, en 1484, on prescrit par exemple aux aubergistes de Büren le prix convenable qu'ils doivent demander pour 1 repas, 1 mesure de vin, 1 pièce de viande, etc.

En même temps, la chapelle se fait connaître jusqu'à Bâle, Strasbourg, Colmar, Sélestat, Biberach, Ulm, Nördlingen et Nuremberg, c'est-à-dire surtout en direction de l'Alsace et de l'Allemagne du Sud -mais non pas de la Suisse romande qui a, comme nous venons de le voir, ses propres sanctuaires à répit. Les hôtes officiels de la ville de Berne sont menés à Oberbüren, qui devient en quelque sorte la carte de visite de la ville de Berne. Ce succès provoque la réaction de l'évêque de Constance, Otto de Sonnenberg (1480-1491), qui procède, fin 1485 ou début 1486, à une enquête concernant les événements qui se passent à Oberbüren. Le conseil de Berne fait tout pour empêcher cette enquête, et il réussit son coup: l'évêque de Constance ne peut plus rien faire, si ce n'est adresser une supplique au pape, supplique dont nous ne savons pas si elle a été envoyée à Rome et si elle a bénéficié d'une réponse de la part du pontife. L'évêque informe le pape qu'il y a, dans la chapelle dédiée à la Vierge à Oberbüren, une statue vers laquelle sont apportés, par des chrétiens des deux sexes, mais avant tout des illettrés, des accouchements prématurés et des enfants mort-nés, non seulement en provenance du diocèse de Constance mais aussi des diocèses environnants. Ces enfants, n'étant parfois même pas reconnaissables comme tels, sont réchauffés par des femmes, entre des charbons ardents et des bougies brûlantes. On leur place alors une plume très légère sur les lèvres et, si celle-ci, animée par quelques légers courants d'air ou la chaleur des candélabres,

Fig. 2 (à gauche) Restes de squelette, à gauche, d'un des plus petits nouveaux-nés retrouvés à Oberbüren, comparés, à droite, au squelette d'un enfant d'environ 50 cm. Photo tirée de GUTSCHER, ULRICH-BOCHSLER, UTZ TREMP, «'Hier findt man gesundtheit des libes und der sele' - Die Wallfahrt im 15. Jahrhundert» (voir n. 7), p. 390, fig. 282.

bouge, les enfants sont déclarés vivants par les femmes, qui les font aussitôt baptiser, sous le son des cloches et des chants. Ensuite, les corps sont enterrés en terre bénite. Or cela signifie, pour l'évêque, se moquer de la foi chrétienne et des sacrements de l'Église. Malgré le fait que le prélat se soit donné toutes les peines du monde à extirper cette superstition et punir ces femmes, il y a plus de 2000 enfants morts qui auraient été apportés, récemment, dans cette chapelle, et cela avant tout parce que l'avoyer, les conseils et la commune de Berne méprisaient toute monition, toute punition et toute menace épiscopale, et qui, de surcroît, toléraient ces procédés, mais, aussi et surtout, les encourageaient<sup>16</sup>.

Si cette supplique mentionne plus de 2000 enfants morts, on n'a retrouvé que 250 squelettes -dont certains de taille très petite (fig. 2)- lors des fouilles des années 1990, peut-être parce que tous les enfants n'ont pas été enterrés à Oberbüren, ou parce qu'on n'a pas fouillé toutes les tombes (qui étaient orientées vers l'est).

Pour l'évêque de Constance, Otto de Sonnenberg, tout cela relevait de la superstition. Or il n'y a pas de superstition *per se*; il s'agit d'une notion très vieille, mais qui a changé plusieurs fois de signification à travers les temps, selon les définitions de l'Église. Au haut Moyen Âge, elle désignait comme superstition tout ce qui relevait, à son avis, du paganisme. Au Moyen Âge central, la critique de l'Église se dirige vers des objets comme des reliques, les miracles, le culte des saints, la vénération des images et les ordalies. On y répond avec des procès de canonisation très réglés; ce sont plutôt les vertus d'un saint ou d'une sainte qui comptent, plus que ses miracles. Il y a un fossé entre la hiérarchie ecclésiastique et le bas clergé, ainsi que le peuple des chrétiens. Les superstitieux ne sont plus les païens, mais bien des chrétiens et chrétiennes jugés trop dévots, trop pieux, avec une faim presque insatiable de sainteté et de sacrements.

C'est dans ce contexte-là qu'il faut voir les miracles d'Oberbüren: il ne s'agit pas de restes de paganisme, mais bien de l'expression d'un monde qui est tellement persuadé et imprégné de l'efficacité des sacrements qu'il ne supporte plus de voir partir les enfants sans baptême, et cela d'autant plus parce que sans baptême, il n'y a pas d'enterrement dans la terre bénite ni de salut au ciel. Comme nous l'avons déjà vu: la supplique de l'évêque de Constance est restée sans effet, peut-être parce que la ville de Berne avait de bonnes relations avec le pape; nous savons qu'en été 1486, le prévôt de la collégiale Saint-Vincent de Berne, Jean Armbruster (1484-1508), se trouve en mission diplomatique à Rome... Ce qui est intéressant, c'est que le 12 avril 1486, le conseil de Berne s'adresse, à cause de Notre-Dame d'Oberbüren, à l'évêque de Lausanne, à ce moment-là Benoît de Montferrand (1476-1491). Malheureusement, on ne connaît pas cette lettre, mais on peut s'imaginer que le conseil de Berne était parti de l'idée que l'évêque de Lausanne aurait plus de compréhension pour un sanctuaire à répit que celui de Constance.

Après cet «incident», les choses vont bon train à Oberbüren. On continue à acheter des terrains pour la chapelle qui a visiblement beaucoup de revenus. On achète, en 1495, le droit de patronat du couvent de Saint-Jean-de-Cerlier pour la somme considérable de 1000 livres qui provient probablement également des revenus du pèlerinage à Oberbüren. La chapelle semble être un chantier permanent, et le résultat est la construction magnifique retrouvée lors des fouilles des années 1990: une terrasse surélevée (comme autour des églises de Berne et de Bienne) et des maisons, au moins pour quatre chapelains (fig. 1).

En 1518, il y a deux chapellenies à Oberbüren et le conseil de Berne en fonde encore deux de plus. Ceci est possible car la chapelle peut compter sur des revenus annuels de 700 livres environ. Les quatre chapelains reçoivent chacun une prébende et doivent assurer une sorte de permanence, avec résidence à Oberbüren. Il s'agit d'une sorte de mini-collégiale, érigée seulement dix ans avant la Réforme adoptée par Berne en 1528.

Le 22 février 1528, la chapelle d'Oberbüren est fermée. Quatre jours plus tard, elle devait être détruite. Le même jour, le 26 février, la statue de Notre-Dame d'Oberbüren est brûlée. On attend un miracle mais qui ne vient pas... Les chapelains sont congédiés. Deux ans plus tard, en 1530, on décide de raser la chapelle d'Oberbüren, le matériel devant servir à renforcer les enceintes de la ville de Büren. Encore deux ans plus tard, en 1532, la tour de la chapelle doit également être rasée et le terrain aplani. Ces mesures radicales mais nécessaires s'expliquent par le fait qu'on n'arrive pas à arrêter le pèlerinage enraciné. Jusqu'en 1534, il y vient toujours des pèlerins de la région de Lucerne, restée catholique. Ils apportent des offrandes -et des enfants mort-nés qui sont encore enterrés à Oberbüren, mais probablement sans avoir été réveillés et baptisés auparavant... La croyance qui avait été semée à Oberbüren depuis une cinquantaine d'années ne se laissait visiblement pas si facilement extirper du jour au lendemain. Ce qui est fascinant de voir c'est que la frontière entre croyance acceptée ou même favorisée, et superstitions s'y déplace plusieurs fois. Avant la Réforme, cette frontière se situe entre l'évêque de Constance «éclairé» d'une part et le bas clergé et les laïcs de l'autre part. Ce qui est «superstitieux» pour l'évêque est bonne croyance pour les laïcs, les pèlerins et LL.EE. de Berne. Avec la Réforme, LL.EE. changent de côté, et la résistance vient du côté des pèlerins restés catholiques et provenant de régions restées catholiques. Elle ne peut pas être vaincue qu'en extirpant, jusqu'aux racines, le sanctuaire à répit d'Oberbüren.

## NOTES

<sup>1</sup> Cet article est basé sur une étude plus longue de UTZ TREMP Kathrin, «Das Marienheiligum von Oberbüren aus historischer Sicht (ca. 1470-1530)», dans EGGENBERGER Peter et al., *Das mittelalterliche Marienheiligum von Oberbüren. Archäologische Untersuchungen in Büren an der Aare, Chilchmatt*, éd. par le Service archéologique du

canton de Berne, à paraître (2018). Voir également UTZ TREMP Kathrin, «Unsere Liebe Frau von Oberbüren. Eine wundertätige Muttergottes im Dienst der Stadt Bern (um 1500)», dans SIMON-MUSCHEID Katharina, GASSER Stephan (éd.), *Die spätgotische Skulptur Freiburgs i. Ue. im europäischen Kontext*, Fribourg, s. d. (Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, n. s., vol. 4), p. 367-386.

<sup>2</sup> GÉLIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris: Audibert, 2006.

<sup>3</sup> SAINTYVES Pierre, «Les résurrections d'enfants morts-nés(!) et les sanctuaires à répit», dans *Revue d'ethnographie et de sociologie*, nouvelle série, 2 (1911), p. 65-74, repris dans SAINTYVES Pierre, *En marge de la légende dorée. Songes, miracles et survivances. Essai sur la formation de quelques thèmes hagiographiques*, Paris: E. Nourry, 1931, p. 167-192.

<sup>4</sup> Voir carte tirée de GÉLIS, *Les enfants des limbes* (voir n. 2), dans UTZ TREMP, «Unsere Liebe Frau von Oberbüren» (voir n. 1), p. 378.

<sup>5</sup> LE GOFF Jacques, *La naissance du Purgatoire*, Paris: Gallimard, 1991.

<sup>6</sup> GASSER Stephan et al., *Die Freiburger Skulptur des 16. Jahrhunderts. Herstellung, Funktion und Auftraggeberschaft*, 2, Petersberg: Michael Imhof, 2011, p. 383-384.

<sup>7</sup> GUTSCHER Daniel, ULRICH-BOCHSLER Susanne, UTZ TREMP Kathrin, «'Hier findt man gesundtheit des libes und der sele' - Die Wallfahrt im 15. Jahrhundert am Beispiel der wundertätigen Maria von Oberbüren», dans BEER Ellen J. et al., *Berns Grosse Zeit. Das 15. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern: Berner Lehrmittel und Medienverlag, 1999, p. 380-391.

<sup>8</sup> Voir carte tirée de AMMANN Hektor, SCHIB Karl, *Historischer Atlas der Schweiz*, Aarau, 1951, dans UTZ TREMP, «Unsere Liebe Frau von Oberbüren» (voir n. 1), p. 379.

<sup>9</sup> TREMP Ernst, «Wunder und Wallfahrt. Das Marienheiligtum von Lausanne nach den Mirakelberichten im Chartular Conos von Estavayer (1232-1242)», dans *Francia*, 32/1 (2005), p. 91-119.

<sup>10</sup> DAHHAOUI Yann, MOREROD Jean-Daniel Morerod (éds.), *Saint Guillaume de Neuchâtel: nouveau documents, nouvelles perspectives. Actes du colloque du 11 octobre 2008*, *Revue historique neuchâteloise*, 146/4, (2009).

<sup>11</sup> MAIER Eva, *Trente ans avec le diable. Une nouvelle chasse aux sorcières sur la Riviera lémanique (1477-1484)*, Lausanne, 1996 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 17), p. 333-361. Pour le registre ACV, Ac 29, voir OSTORERO Martine, UTZ TREMP Kathrin, *Inquisition et sorcellerie en Suisse romande. Le registre Ac 29 des Archives cantonales vaudoises (1438-1528)*, Lausanne, 2007 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 41).

<sup>12</sup> GUEX François, «Un requiem pour Guillaume de Bulle», dans *Patrimoine fribourgeois*, 21 (déc. 2016), p. 114-119.

<sup>13</sup> *La Liberté*, mercredi 24 janvier 2018, p. 9, sous le titre «Macabre découverte à la cathédrale».

<sup>14</sup> UTZ TREMP, «Unsere Liebe Frau von Oberbüren» (voir n. 1), p. 370-371.

<sup>15</sup> ROLLE Marianne, «Tours», dans *Dictionnaire historique suisse*. Il existe encore deux autres sanctuaires à répit fribourgeois, mais qui étaient seulement opérants à la fin du XVII<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire la chapelle Sainte-Anne d'Arruffens (aujourd'hui comm. Romont) et celle de Notre-Dame des Champs à Gillarens (aujourd'hui comm. Rue), voir DELLION, Apollinaire, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, 9, Fribourg: Œuvre de Saint-Paul, 1897, p. 289-297 (Gillarens), p. 398 (Arruffens).

<sup>16</sup> Supplique traduite en allemand par T(ÜRLER) H(einrich), dans *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, 5 (1909), p. 91-92.